

DECLARATION COMMUNE CIBE/CEFS/EFFAT/ACP*

La PAC à l'horizon 2020 : Peut-elle garantir un avenir porteur, durable et socialement efficace pour le secteur sucrier ?

(Bruxelles, le 6 novembre 2012). Les planteurs de betteraves, les fabricants de sucre et les organisations syndicales de travailleurs (EFFAT) de l'UE avec les producteurs de sucre des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et les Pays les Moins Avancés (PMA) sont convaincus que le secteur du sucre peut contribuer de manière significative à la stratégie Europe 2020 et aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), en soutenant un avenir intelligent, durable et inclusif à la fois pour l'Europe et pour les fournisseurs de sucre ACP/PMA. Afin de réaliser cet objectif, la future Politique Agricole Commune (PAC) de l'UE doit être cohérente avec les objectifs de la Stratégie Europe 2020 visant à promouvoir la durabilité économique, environnementale et sociale, ainsi qu'avec les politiques de développement de l'UE. Pour cette raison, la CIBE, le CEFS, l'EFFAT et les pays ACP demandent la prolongation de l'OCM Unique du sucre jusqu'en 2020. Cette prolongation serait un soutien essentiel pour garantir un taux d'emploi décent, pour sécuriser la stabilité du secteur et pour fournir des approvisionnements suffisants en sucre à des prix durables pour les planteurs, les producteurs, les fournisseurs et les consommateurs à un moment de crise économique et sociale.

Pour un avenir porteur :

Une industrie sucrière robuste et compétitive est un moteur pour l'activité économique, particulièrement dans les régions rurales à longue tradition de culture betteravière et cannière. L'UE, ainsi que les pays ACP/PMA, sont engagés à promouvoir un secteur sucrier plus compétitif. Ils investissent des sommes considérables pour améliorer leur activité de base, la production sucrière, et sont engagés dans des initiatives de diversification et de création de valeur ajoutée (par exemple la cogénération). Ils réalisent constamment des améliorations de productivité en vue d'augmenter leur efficacité, par exemple, à travers des investissements en innovation et en infrastructure industrielle. Dans l'UE, ce processus contribue à l'Union de l'innovation - initiative phare de la stratégie Europe 2020 - tels que , les investissements dans de meilleures pratiques agricoles qui ont permis de produire 16% de plus en moyenne quinquennale de sucre à l'ha avant et après 2006.

"Alors que le secteur devient plus compétitif, il a besoin de plus de temps pour garantir que ses investissements portent leurs fruits, en particulier dans les pays fournisseurs de sucre ACP/PMA".

Pour un avenir durable :

Le secteur contribue à la transition vers une économie efficace dans l'utilisation des ressources et à basse empreinte carbone. Il améliore les pratiques agricoles et industrielles de manière à respecter l'environnement, à améliorer la conservation du sol, à respecter la biodiversité et à améliorer la gestion de l'eau. Ce secteur a également un rôle à jouer dans la bio-économie de l'UE qui offre de nouvelles opportunités, tout en produisant déjà des bioénergies et des produits biochimiques et, dans un proche avenir, des bioplastiques. De même, les terres dans la plupart des pays producteurs de sucre ACP/PMA ont une longue tradition cannière et la multifonctionnalité de l'industrie a été largement reconnue comme une réalité.

"Le secteur contribue à la transition vers une économie efficace dans l'utilisation des ressources et à basse empreinte carbone, mais ceci nécessite du temps, de la stabilité et de la visibilité".

Pour un avenir socialement efficace :

Les revenus sucriers sont largement répartis sur toute la chaîne : parmi les exportateurs de sucre ACP/PMA figurent quelques-uns des pays les moins développés au monde. Beaucoup d'entre eux sont des partenaires commerciaux de longue date de l'UE avec en général des économies réduites et vulnérables et très peu d'activités alternatives à une telle échelle existent dans ces pays. En termes d'emploi dans l'UE, le sucre de betterave est produit dans 18 états membres par 106 usines, soutenant 160 000 planteurs de betteraves et 180 000 emplois directs et indirects – le secteur est le

moteur pour un grand nombre d'employeurs européens allant des instituts de recherche aux constructeurs de machines – et le cadre contractuel spécifique garantit que la valeur ajoutée est partagée entre planteurs et fabricants. L'industrie sucrière de l'UE investit dans les compétences et la formation de ses employés, ainsi que dans la recherche et le développement et elle a un impact particulièrement positif sur les communautés rurales. C'est aussi un secteur avec une longue tradition de dialogue social au sein de l'UE avec des réalisations remarquables (voir www.eurosugar.org).

“Pour veiller à ce qu'elle reste socialement efficace , l'OCM Unique du sucre doit être conçue de manière à libérer le potentiel des zones rurales à contribuer à la stratégie Europe 2020”.

La PAC à l'horizon 2020 : La prolongation de l'OCM Unique jusqu'en 2020 contribuera à soutenir la stabilité, à garantir l'approvisionnement, à maintenir un taux d'emploi décent et à promouvoir des objectifs de développement à un moment où ils sont si nécessaires :

Depuis les réformes de 2006, 83 usines ont fermé (quasi une sur deux), plus de 22 000 emplois directs ont été perdus et plus de 150 000 planteurs ont abandonné la culture betteravière. La baisse de prix de 36% a également eu un impact négatif sérieux sur les fournisseurs de sucre ACP/PMA. Les industries sucrières de l'UE et des ACP/PMA ont subi une restructuration massive et ont besoin aujourd'hui de stabilité ; ils ont également besoin de temps pour absorber le choc social, et pour consolider et investir dans le futur. C'est d'autant plus important étant donné la forte intensité capitalistique de l'industrie et le rôle qu'elle joue en matière sociale dans les zones rurales.

De plus, l'UE est devenue l'un des premiers importateurs nets de sucre au monde, comme le prévoyait la réforme de 2006. En conséquence, les importations de sucre de canne brut à destination du raffinage et de l'industrie de raffinage en Europe contribuent au marché de l'UE et nous soutenons la poursuite du cadre juridique actuel de l'UE (c'est-à-dire l'accès préférentiel pour les fournisseurs ACP/PMA et le privilège actuel accordé aux raffineurs qui détermine l'accès aux certificats d'importation). Il faut éviter toute concession supplémentaire qui risquerait d'affaiblir la compétitivité future du secteur dans son ensemble. Ceci comprend le maintien de la pluralité des acheteurs potentiels de sucre ACP/PMA mis en place dans la réforme 2006.

L'UE est également devenue plus sensible aux signaux du marché mondial et l'OCM Unique du sucre sert de bouclier contre la volatilité du marché mondial. La suppression des outils de gestion de l'offre sur le marché interne (par exemple les outils de retrait de sucre en cas d'excédent et de libération de sucre en cas de pénurie) augmenterait la volatilité du marché de l'UE. Une telle instabilité remettrait sérieusement en cause les préférences ACP/PMA, rendant moins attractif l'accès au marché de l'UE.

Une cohérence politique est nécessaire pour réaliser ces objectifs :

Finalement, il y a un besoin de cohérence entre les politiques agricole, sociale, de développement et commerciale de l'UE. Le marché européen doit rester stable pour maintenir un marché viable pour les fournisseurs, particulièrement ceux des pays ACP/PMA. Ceci est déjà remis en cause par de nouvelles concessions octroyées aux pays tiers dans le cadre d'accords commerciaux bilatéraux. Et sauf si la Commission européenne peut démontrer que les nouveaux contingents tarifaires (TRQ) peuvent être mis en place sans nuire à l'équilibre délicat actuel du marché, elle ne doit pas autoriser d'importations supplémentaires en franchise de droits (autres que les ajustements annuels spécifiques) parce que ceci mettrait en danger le marché et minerait la stabilité au détriment évident de toutes les parties prenantes. En particulier, ceci ne doit pas causer de difficultés supplémentaires à ceux qui travaillent dans le secteur, surtout à un moment d'incertitude économique et sociale considérable avec un taux de chômage record et des mesures d'austérité sévères.

Pour résumer, les planteurs de betteraves (CIBE), les fabricants de sucre (CEFS), les organisations syndicales de travailleurs (EFFAT) de l'UE en commun avec les producteurs de sucre des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et des Pays les Moins Avancés (PMA) réclament une prolongation de l'OCM Unique actuelle du sucre jusqu'en 2020. Cette mesure serait la meilleure façon de veiller à ce que le secteur sucre puisse contribuer à un avenir porteur , durable et socialement efficace pour l'Europe, en préservant un taux d'emploi décent et en garantissant la stabilité tout en fournissant des approvisionnements suffisants en sucre à des prix durables pour les planteurs, les fabricants, les fournisseurs et les consommateurs.

*CIBE : Confédération Internationale des Betteraviers Européens

*CEFS : Comité Européen des Fabricants de Sucre

*EFFAT: European Federation of Food, Agriculture and Tourism Trade Unions

*ACP : Groupe des Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique